

CONSEIL PORTUAIRE DE PORQUEROLLES

Séance du 12 juin 2023

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 15

TITULAIRES : 9

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'HYERES-LES-PALMIERS,
M. Franck SOULE SUSBIELLES, représentant le personnel de la Métropole TPM,
MM. Fabien VINCENT et Hubert DE VEYLDER, usagers désignés par la Métropole TPM,
Mme Mireille KENNEL et M. Stéphane BONIFAY, usager désigné par la CCIV,
M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE et André DE MARCO, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'HYERES LES PALMIERS,
Mmes Hélène MEGRET et Aurélie LHUILLIER, usagers désignées par la Métropole TPM,
M. Adam ABERBACHE, usager désigné par la CCIV,

POUVOIR (2) :

M. BRIDOUX-MARTINET donne un pouvoir à M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE,
M. Jean-Philippe VERDEAU donne un pouvoir à M. André DE MARCO,

INVITES :

M. Jan GABRIEL, les bateaux Taxis Pélican,
M. Jean RIDOLFI, SNIP,
M. Serge FOUQUET, SNSM,
M. Claude MAZZELLA, FRANPP,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

MM. LE FUR, MAAS, LAMBERT, CIRAOLO, REMOLEUR, MARRO, HERMON, Mmes UGUEN,
AREND, CUESTA et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de PORQUEROLLES, ouvre la séance à 15h30. Quinze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls douze votes seront exprimés par les membres présents. MM. Philippe BERNARDI, Adam ABERBACHE et Jean-Philippe VERDEAU, ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 10 novembre 2022 – Vote

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2021

Monsieur CIRAULO annonce que la majorité des usagers proviennent de la Région PACA. En 2022, la TLV (service public) a transporté 456 343 passagers soit 7% de moins que l'année dernière. Le nombre de nuitées est stable en 2022 par rapport à 2021, que ce soit pour les annuels ou pour les passagers. La liste d'attente est passée de 336 en 2021 à 341 inscrits en 2022, avec 9 attributions, 35 personnes radiées et 49 nouveaux inscrits. Les redevances de stationnement et d'amarrage ont augmenté de 16% en 2022 par rapport à 2021 et, sur cette même période, les droits de port ont augmenté de 8%. Monsieur VINCENT explique qu'à présent, les transports tardifs de la SNRTM sont intégrés à la DSP.

Monsieur FLEURY DE WITTE souhaiterait que la régulation des transports se fasse à l'année et pas uniquement l'été. Monsieur MAAS indique que la DSP est régulée toute l'année et que pour le reste des compagnies de bateliers, ce qui a été mis en place à Porquerolles était basé sur le volontariat des compagnies. Il ajoute que TPM a réussi à fédérer l'ensemble des bateliers en faisant une réunion en début et fin de saison, et qu'ils sont contraints de transporter 2 000 personnes par jour maximum hors TLV, pendant la période estivale. Le but est de faire évoluer graduellement cette charte.

Monsieur FLEURY DE WITTE demande s'il y a la possibilité de contrôler auprès des douanes la billetterie afin de vérifier le nombre de passagers. Monsieur MAAS indique que le nombre de passagers, notamment sur juillet/août est comptabilisé quotidiennement à chaque débarquement, par les surveillants de port. Concernant le reste de l'année, il précise que les bateliers exploitent globalement du 01/04 au 30/09 et que TPM a pour projet d'étendre la présence des surveillants de port dans les années à venir sur cette période.

❖ Rapport d'activité du délégataire 2022 (Yacht Service)

Monsieur CIRAULO annonce que le bilan de l'aire de carénage, en terme de chiffre d'affaires, est de 58 317 € HT. Le résultat du compte d'exploitation est de 4 536 €, une fois déduites les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux. Il ajoute que 212 manutentions ont été réalisées en 2022.

Monsieur FLEURY DE WITTE indique que monsieur BRIDOUX-MARTINET s'étonne de ne pas voir figurer dans le rapport son bateau BUTTERFLY, mis à terre pour carénage le 02/05/2022 et mis à l'eau le 04/05/2022. Monsieur CIRAULO explique qu'après renseignement pris auprès de la société Yacht Services, ils ont eu effectivement quelques petits soucis d'écriture et de report concernant quelques usagers mais que cela a été rectifié.

❖ Bateaux de tradition : évolution du cahier des charges

Monsieur CIRAULO explique qu'il y a quelques modifications qui ont été apportées au cahier des charges, notamment des précisions concernant les caractéristiques des navires pouvant prétendre à la qualification « bateau de tradition ». Une attestation d'assurance en cours de validité a également été rajoutée à la liste des pièces à produire à l'appui de la demande de qualification, ainsi qu'un nouvel article précisant que « seul le comité d'experts est autorisé à vérifier ou visiter les bateaux et valider ou non la qualification lors des visites annuelles ».

❖ Bilan Ports Propres

Madame CUESTA indique que le port de Porquerolles fait partie des ports qui ont été certifiés l'an dernier « Actif en Biodiversité ». Elle revient sur le renouvellement du plan de réception des déchets portuaires pour cinq ans et la collecte sélective des déchets. Elle rappelle qu'il y a des avancées concernant la gestion de l'eau et de l'énergie, avec une implication rigoureuse des agents pour l'analyse de la consommation en eau par relevés manuels. Le port de Porquerolles participe à l'Etude de l'UPACA sur la transition énergétique des ports de plaisance. Le port de Porquerolles a également fait l'acquisition d'un navire électrique. Elle ajoute que la communication ainsi que la sensibilisation ont été améliorées, avec la mise en place d'une signalétique pour une meilleure collecte des déchets, ainsi que la mise en place d'une campagne Ecogestes pour informer et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques. Elle rappelle que le port de Porquerolles a été certifié « Actif en Biodiversité », grâce à l'installation de 30m3 d'équipements de restauration écologique, par l'entreprise SEABOOST avec un suivi écologique et une sensibilisation pour une durée de quatre ans. Madame CUESTA indique qu'au niveau de la Métropole, quatre ports sur huit sont certifiés Ports Propres, et trois sur huit sont certifiés Actifs en Biodiversité. Elle énumère les actions programmées en 2023/2024 avec notamment un suivi écologique de la faune ichtyologique, la préservation des milieux et la lutte contre la pollution marine.

Monsieur RIDOLFI demande s'il est possible concernant la pompe à eaux grises d'avoir un panel plus important de raccords. Monsieur CIRAULO répond qu'à ce jour le port est assez peu sollicité pour l'utilisation de la pompe et qu'il dispose d'une pompe fixe et d'une mobile avec deux types de raccords. Il ajoute que c'est plus un problème d'usage que réellement un problème technique.

❖ Renouvellement de la DSP « exploitation de l'aire de carénage »

Madame UGUEN explique que, par un contrat de délégation de service public (DSP) conclu sous forme d'affermage le 14 juin 2019, la Métropole a confié l'exploitation de l'aire de carénage de Porquerolles à la société YACHT SERVICE. Le contrat conclu pour une durée de cinq ans, prendra fin en juin 2024. Considérant les délais de procédure inhérents à la finalisation de ce type de contrat, il convient de réfléchir dès à présent, aux modalités de son renouvellement. La proposition est de poursuivre cette gestion externalisée sous forme de délégation de service public (DSP).

Madame UGUEN énumère alors les caractéristiques proposées du prochain contrat de DSP et sollicite l'assemblée pour un vote consultatif.

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

3. Avancement des travaux et projets

❖ Schéma d'aménagement du port

Monsieur LAMBERT rappelle les trois grands chapitres concernant le programme des études qui sont l'étude paysagère, l'étude architecturale et l'étude fonctionnelle. Une enquête a été menée le 02/08/2022, auprès d'un panel de 357 personnes, au niveau du quai central, au moment de leur

3

arrivée sur l'île ou de leur départ. Cette étude montre qu'il y a un manque de WC pour le public en période d'attente, des difficultés de cheminer pour les PMR (pas de pistes dédiées), très peu d'ombre sur le môle central et le quai d'embarquement et un manque de mobilier pour s'asseoir. Le rajout d'un distributeur supplémentaire de boissons et la présence d'une piste cyclable dédiée ont également été souhaités.

Monsieur LAMBERT indique qu'il y a des points compliqués concernant le transport de marchandises tels que de nombreux conflits d'usages du fait des commerçants qui viennent enlever les marchandises au port mais aussi du nombre de poids lourds à des horaires identiques à ceux de l'arrivée des touristes. Il s'arrête également sur l'absence de pesée des marchandises représentant un risque du fait du dépassement capacitaire des bateaux et sur le risque sanitaire du fait de certains cas de non-respect de la chaîne du froid, ainsi qu'une dissociation de la chaîne de transport entre le transporteur maritime et le dernier km sur l'île générant des problèmes de qualité de service mais aussi de responsabilité.

Monsieur LAMBERT explique qu'après les analyses faites par le bureau d'étude, les solutions envisagées sont de rationaliser les flux, soit en les diminuant, soit en les séparant. L'AMO est favorable à la séparation des flux.

❖ Réhabilitation de la Zone Artisanale (ZA)

Monsieur CIRAULO annonce que les premiers travaux de réhabilitation de la ZA ont été réalisés, avec le remplacement des toitures des deux bâtiments et la reprise de certaines pentes. La deuxième phase suivra avec la reprise des façades ainsi que l'ensemble des huisseries.

❖ Chemin Notre Dame

Madame AREND annonce que les travaux de ce chemin vont être réalisés semaine 45 pour une durée de huit semaines et une mise en service début janvier 2024. Cette voie va être refaite dans son intégralité. Les services de l'Etat ont demandé à ce que la voirie soit refaite avec le plus de ressemblance possible avec l'actuelle. Elle ajoute que c'est une voirie en béton ferrailé, sur 200m de long, 5m de large ce qui représente 360m de surface à traiter. Les travaux ont été positionnés sur ce créneau pour impacter le moins possible l'activité de l'île, pour qu'il n'y ait aucune interaction avec les travaux de la ZA et surtout pour éviter de perturber la saison estivale. Les travaux sont effectués en concertation avec les services publics concernés ainsi que les commerçants. La principale contrainte est que cette zone sera fermée pendant l'ensemble des travaux. Le véhicule des pompiers étant sur cette zone, il sera déplacé au triangle des Pêcheurs. Le montant des travaux s'élève à 450 000€ HT et ils seront réalisés par la Société EIFFAGE.

Monsieur FLEURY DE WITTE ne comprend pas pourquoi les travaux empiètent sur le domaine de la Marine. Le Maître de port le rassure en lui précisant que les travaux s'achèvent en haut de la montée de Notre Dame et que les différentes déviations sont indiquées sur le plan présenté. Monsieur FLEURY DE WITTE trouve que la durée des travaux est longue. Madame AREND répond que les aléas ont été pris en compte, et que ce sont des travaux de voirie sur une île avec des contraintes plus nombreuses. Une planche d'essai de 50m² sera réalisée en bas de la piste afin de tester un nouveau revêtement pour des travaux futurs qui seront validés par les services de l'Etat.

Monsieur DE MARCO demande s'il est envisagé d'améliorer le pluvial. Madame AREND répond que le profil de la voie ne sera pas modifié, car ce sont de gros travaux mais ils sont qualifiés de provisoires. Elle ajoute qu'il n'y aura pas d'intégration d'un nouveau réseau pluvial, et que la société EIFFAGE s'assurera que les eaux de pluie s'écoulent au mieux mais de façon naturelle.

❖ Poutre de couronnement du môle central

Madame AREND indique que 400 mètres de poutre vont être repris. Elle ajoute que le dossier de déclaration est en cours d'instruction. Les travaux consisteront à remplacer le couronnement sur les 30 à 50 cm supérieurs et elle précise que l'assise de la poutre sera également contrôlée et une intervention sera effectuée si nécessaire. Le remplacement des bollards (2,5t) et des défenses delta est prévu. Ces travaux vont être effectués par la Société ECTM, pour un montant de

400 000€ HT. Elle ajoute que la 2^{ème} phase des travaux est prévue l'année prochaine. Monsieur FLEURY DE WITTE demande s'il sera pris en compte la réfection de la digue. Madame AREND répond que la digue fait partie des ouvrages auxquels il convient de s'intéresser, et que des études vont être programmées mais qu'aucune date n'est fixée pour le moment.

❖ SEALINE

Monsieur MARRO rappelle que le but du projet SEALINE est de sécuriser l'alimentation en eau potable de Porquerolles. Le tracé définitif de la conduite a été défini début 2023, après des plongées de repérage bathymétrique et environnemental, notamment avec les services de l'Etat. Ce tracé s'étend sur environ 5 100 ml, il est situé dans le DPM sauf aux extrémités où il se situe en zone portuaire métropolitaine (132 ml en zone portuaire à la Tour Fondue, 481 ml en zone portuaire à Porquerolles). Cette conduite a un diamètre extérieur de 200 mm, un diamètre intérieur de 163,6 mm et une épaisseur de 18,2 mm. Il indique que 2,7 km de canalisations ont déjà été posés depuis janvier jusqu'au 28 avril 2023. Pour la suite des travaux il fait référence au calendrier avec les dates clés de la 2^{ème} tranche du chantier (2/10/2023 : installation de chantier à la Bergerie, cabane de plongeurs de la Tour Fondue, ancrages, soudures et bridages des conduites, 6/11/2023 : installation de chantier à Porquerolles avec, du 8 au 10/11/2023, démontage de la digue et du 22 au 24/11/2023 repose des enrochements). Le 30/11/2023 sera la fin du chantier terrestre à Porquerolles. Monsieur MARRO annonce que le chantier du SEALINE s'achèvera en janvier ou février 2024 en fonction des intempéries.

Madame LHUILLIER suppose qu'il y aura un périmètre de sécurité lors des travaux de démontage et remontage de la digue, mais elle s'interroge à savoir, si l'accès à leur bureau qui se trouve au bout de la zone artisanale sera accessible. Monsieur MARRO la rassure en lui signifiant qu'il y aura une zone piétonne entre la zone de travaux et les bâtiments. Monsieur CIRAULO rajoute qu'il faudra qu'il y ait un phasage entre les travaux du SEALINE et ceux de la ZA, afin de s'assurer que la majorité des usagers puissent avoir accès à leurs locaux.

❖ Travaux divers

Monsieur CIRAULO annonce que les bouées ont été mises en place à l'intérieur du port. Comme cité lors du dernier conseil portuaire les canalisations des eaux usées et du bloc sanitaire ont été reprises au mois de janvier. Monsieur CIRAULO affirme que la phase de test du ponton flottant au niveau de la plaquette du « Près des Palmiers » ayant reçu un retour positif de l'ensemble des usagers, ils ont demandé s'il était possible d'améliorer l'accès à la berge par la mise en place de structure flottante au centre du ponton, sans être relié à la terre. C'est chose faite, puisqu'une partie de ponton perpendiculaire au ponton flottant a été posée. Il ajoute que la majeure partie des voiries et réseaux divers a été curée. Monsieur CIRAULO clôt ce chapitre en indiquant que le port de Porquerolles a fait l'acquisition de moyens techniques de nettoyage du plan d'eau avec deux systèmes DPOL de dépollution flottants par récupération des macro-déchets et des hydrocarbures de surface.

4. Sûreté-Sécurité

❖ Point sur l'arrêté sécheresse

Monsieur MAAS présente monsieur Franck MAMINO qui a rejoint l'équipe au titre d'adjoint au Directeur au sein de la Police Portuaire. Il revient ensuite sur l'arrêté pris par le Préfet du Var, qui interdit le lavage des bateaux et engins nautiques par des particuliers. Il ajoute que le lavage des bateaux et engins nautiques par des professionnels est interdit sauf avec du matériel haute pression et avec un système de recyclage de l'eau. La durée de cet arrêté est du 2/5/2023 au 15/10/2023 sous réserve d'un arrêté préfectoral de prorogation.

La Métropole a interrogé la préfecture à propos des aires de carénages, et sa réponse a été très claire, avec une interdiction formelle d'utiliser de l'eau douce pour laver ou rincer les bateaux. La DDTM a assuré qu'elle ferait des contrôles sur l'ensemble des ports. L'amende pour un particulier

est de 1 500 €. Monsieur MAAS explique que les activités professionnelles ont le droit d'utiliser de l'eau douce afin de rincer le matériel tout en faisant preuve de civisme. Par exemple la TLV, qui transporte énormément de monde a demandé une dérogation sanitaire. Monsieur VINCENT indique que lorsqu'il a été prévenu de la mise en place de l'arrêté, il s'est empressé de faire une demande de dérogation sanitaire, qu'il a obtenue assez rapidement. Il ajoute que la TLV s'est engagée à réduire lourdement l'usage de l'eau, ils sont passés d'un lavage quotidien des bateaux à trois lavages par semaine. Monsieur VINCENT rajoute que la TLV a pour volonté de ne plus utiliser l'eau potable pour rincer les bateaux, d'où l'acquisition à titre expérimentale de deux désalinisateurs mobiles chargés à l'intérieur des bateaux, pour un coût de 8 000€ les deux.

5. AOT

Monsieur CIRAULO indique qu'une cession de part est en cours sur un local de la ZA entre la société Disculpa et la société Porquerolles Fret Express. Il ajoute que la réécriture du règlement de publicité intercommunale qui régleme la publicité ainsi que les enseignes sur la totalité de la commune et bientôt de la Métropole, est en cours, avec des impacts réels dans le port. Les commerces seront directement impactés. Il tiendra informé l'ensemble des usagers.

6. Questions diverses

Monsieur FLEURY DE WITTE ne comprend pas pourquoi le port a fait 1,9 millions de bénéfices en 2021 et 2022, et se pose la question de savoir comment cet argent est utilisé. Monsieur LE FUR lui explique que les recettes perçues par le port de Porquerolles vont au port de Porquerolles. Il ajoute que TPM s'est engagé à ce qu'il y ait une comptabilité analytique port par port. Le port date de plus de cinquante ans et des travaux très importants sont en prévision tels que la réfection de la digue, ou la reprise du linéaire des palplanches. Cela représente plusieurs millions d'euros de travaux et c'est la raison pour laquelle un diagnostic de l'ensemble du port va être lancé, y compris sur la digue et le môle. Ainsi TPM sera en capacité de présenter aux services de l'Etat une vision globale de l'aménagement du port. Monsieur CIRAULO indique que les crédits générés en plus restent au port et ajoute que le compte administratif est publié chaque année et que la Direction des ports pourra communiquer le compte de résultat afin que les représentants du CLUPIPP puissent l'étudier.

Monsieur DE MARCO ne comprend pas pourquoi TPM est en infraction permanente à la réglementation sanitaire préfectorale. Monsieur LAMBERT explique que c'est le règlement sanitaire qui prescrit le nombre de sanitaires et leurs distances par rapport aux usagers, TPM sait que le port ne répond pas à la demande et ajoute que cela fait partie des travaux les plus importants à réaliser. Le schéma d'aménagement n'étant toujours pas approuvé, il n'est pas possible de construire de sanitaires. Monsieur ROUX ajoute que tout le monde a conscience de la nécessité de mettre des sanitaires et des toilettes sur le port. Monsieur DE MARCO rétorque que ce n'est pas un problème de conscience, mais qu'il y a des décisions à prendre. Monsieur ROUX assure qu'il mettra tout en œuvre pour améliorer cette situation mais que le problème majeur est de savoir où disposer ces sanitaires. Monsieur ROUX clôt ce débat en expliquant qu'il y a aussi un gros travail à mener sur la récupération des eaux usées.

Les membres du CLUPIPP demandent s'il est possible de connaître les résultats des mesures physico-chimiques et bactériologiques, réalisées dans le port. Madame CUESTA répond que ce type d'analyse n'est pas réalisée car le port n'est pas un lieu de baignade.

Monsieur DE MARCO demande quelles mesures sont envisagées pour la pollution constatée en cuivre et en métaux lourds. Monsieur CIRAULO indique que des analyses ont été réalisées principalement sur l'aire de carénage, où l'on a constaté une pollution liée à la peinture lors du carénage des bateaux, ainsi qu'une pollution en cuivre à l'embouchure de la Garonne. Il explique que cela est traité lors des campagnes de dragages pluriannuelles.

Les membres du CLUPIPP demandent quelles sont les conclusions de l'étude de mise en place d'une liaison hertzienne entre le port et la presqu'île et quand la connexion Wi-Fi sera possible sur le port.

Monsieur LE FUR répond que sur Porquerolles une étude technique a été réalisée. Il faudra installer un point haut à Belambra (c'est la difficulté car il faut obtenir les autorisations nécessaires). Monsieur LE FUR assure que cette démarche sera portée et appuyée auprès de la Direction de l'Informatique, afin qu'à Porquerolles, le Wi-Fi soit enfin installé dans les meilleurs délais. Il ajoute qu'à la Tour Fondue le Wi-Fi est désormais en place.

Le CLUPIPP demande comment et par qui est effectué le contrôle du nombre réel de passagers des navettes autres que la TLV et pourquoi le limiter aux seuls mois de juillet et août alors que l'augmentation du nombre de visiteurs se fait d'avril à octobre. Monsieur MAAS rappelle que le nombre de passagers est pris quotidiennement à chaque départ par les surveillants de port, de la dernière semaine de juin jusqu'à fin août. La ressource humaine ne permet pas d'avoir des surveillants de port six mois de l'année, sachant que sur les autres périodes le nombre de passager est loin des 2 000, qui est la cote maximale autorisée.

LE CLUPIPP revient sur la limitation de la vitesse à 3 nœuds dans le port et dans le chenal d'accès, à l'entrée, comme à la sortie, mais aussi à l'intérieur du port, qui est de moins en moins respectée, en particulier par certaines navettes et les semi-rigides. Monsieur MAAS explique qu'un mail de rappel a été transmis à l'ensemble des compagnies de bateliers fréquentant le port pour les sensibiliser sur le sujet. Les consignes sont également rappelées lors des réunions de début de saison. Enfin, la division police Sécurité Sûreté de la Direction des Ports contacte systématiquement les responsables des navires lors de détection de vitesses excessives. En cas de récurrence, une mise en demeure plus formelle peut être envoyée.

Le CLUPIPP souhaiterait que le Conseil Portuaire présente un plan d'action pour réaliser la contribution du port de Porquerolles aux trois objectifs prioritaires nationaux et territoriaux, qui sont réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques et augmenter la part des énergies renouvelables. Monsieur LE FUR explique qu'il n'y a pas de légitimité au Conseil Portuaire d'établir un plan d'action.

Madame CUESTA annonce qu'une stratégie concernant la consommation énergétique a été présentée en Conseil d'exploitation, avec des propositions au niveau de la Métropole. Monsieur DE MARCO insiste sur la réduction des rotations hebdomadaires des navettes pour réduire les gaz à effets de serres. Monsieur ROUX comprend cette remarque surtout concernant le moyen de propulsion propre. Ce problème n'est pas propre au port de Porquerolles et il espère qu'une solution pourra vite être trouvée.

Madame LHUILLIER indique que la saison de régate vient de s'achever et que tout s'est très bien passé. Elle tient à remercier la Direction des Ports et particulièrement la capitainerie pour le soutien apporté, et la gestion parfaite. Elle remercie également Madame UGUEN qui a fait le nécessaire afin que le Yacht Club de Porquerolles puisse avoir des bureaux opérationnels à temps. Monsieur ROUX s'associe aux remerciements et s'excuse de n'avoir pu être présent à la remise des prix, ayant été très pris par ailleurs. Il félicite l'ensemble des équipes de la Direction des Ports.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROUX remercie l'assemblée et souhaite une belle saison à l'ensemble du Conseil Portuaire. La séance est levée à 17h00.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de Porquerolles



